Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 09-20230527

Politique de la ville – Programmation des actions de la Cité Éducative pour l'année 2023 et attribution de subventions aux porteurs de projet

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :
Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :
André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Héléna Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :
Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

Affaire n° 09-20230527 Politique de la ville – Programmation des actions de la Cité Éducative pour l'année 2023 et attribution de subventions aux porteurs de projet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°02-20220430 du 30 avril 2022 du conseil municipal de la commune du Tampon, qui engage la commune dans le programme des Cités éducatives,

Vu le rapport n° 09-20230527 présenté au Conseil Municipal du 27 mai 2023,

Considérant l'appel à projet lancé auprès des associations en décembre 2022

Considérant l'avis favorable du comité technique du 11 avril 2023 et du comité de pilotage du 20 avril 2023 au titre de la programmation 2023 de la Cité éducative,

Considérant l'engagement financier annuel de la Ville du Tampon à hauteur de 150 000 € (cent cinquante mille euros) inscrit dans l'accord triennal de labellisation de la Cité éducative pour la période 2022/2024,

Le Conseil Municipal,
Réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 de prendre connaissance de la programmation des actions de la Cité Educative pour l'année 2023 validée par le comité de pilotage du 20 avril ci-jointe en annexe 1 à la présente délibération s'élevant à un montant global de 793 407 € (sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent sept euros) portant sur 59 actions articulées autour de 41 projets se situant dans 7 thématiques : coordination-gouvernance, culture & numérique, prévention-sport-santé, ambition scolaire & insertion, parentalité, citoyenneté et développement durable,

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

Article 2 de valider les montants des subventions attribuées aux porteurs de projet à ce titre figurant en annexe 2 pour un montant total de 78 000 € (soixante-dix-huit mille euros) et la convention type de subventionnement en annexe 3,

Article 3 d'approuver les modalités suivantes de versement des subventions mentionnées à l'article 2 :

- 60 % dès l'approbation et l'accomplissement des formalités administratives requises,
- 40 % au vu du bilan financier définitif du projet et des pièces justificatives,

Article 4 d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment les conventions correspondantes d'attribution de subvention,

Article 5 d'imputer les dépenses prévues sur le budget 2023 de la Ville au chapitre 65 - article 65748,

Article 6 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET
Date de signature : 08/06/2023
Qualité : Vice-Présidente

Par délégation de fonction,

MAIRIE DU TAMPON REUNION

Signé électroniquement par : Jacquet HOARAU
Date de signature : 09/06/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
1	Coordination gouvernance	Chef de projet Ville	Commune	Tous	Araucarias Centre-ville La Chatoire Trois mares		54 000 €	27 000 €	27 000 €			
2	Coordination gouvernance	Chef de projet Éducation Nationale	Éducation nationale	Tous	Araucarias Centre-ville La Chatoire Trois mares		75 000 €			75 000 €		
3	Coordination gouvernance	Communicatio n	Commune	Tous	Araucarias Centre-ville La Chatoire Trois mares	Flyers, affiches, impressions pour communication parents	10 000 €		10 000 €			
4	Coordination gouvernance	Éducateur décrochage	Caisse Écoles	11-16 ans	Araucarias Centre-ville La Châtoire Trois mares	Accompagnement individualisé par un éducateur spécialisé (remobilisation, lutte contre l'absentéisme...)	43 764 €					43 764 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
5	Coordination gouvernance	Fonds de la Cité éducative	Collège La Chatoire	Tous	Araucarias Centre-ville La Chatoire Trois mares	Financement d'actions et de petits matériels	30 000 €	15 000 €		15 000 €		
6	Coordination gouvernance	Adulte relais	Caisse Écoles	Tous	Araucarias Centre-ville La Chatoire Trois mares	Poste adulte relais: médiation sociale	7 773 €		7 773 €			
7	Coordination gouvernance	Évaluation	Collège La Chatoire	Tous	Araucarias Centre-ville La Chatoire Trois mares	Co-financement inter-cités sud doctorant + réflexion thématique	17 000 €	7 000 €				10 000 €
8	Culture et numérique	Ateliers artistiques	Atelier les glycines	8 ans - 12 ans parents	Tous	Mercredi et vacances activités manuelles: développer la sensibilité motrice et rendre accessible l'art. 96 enfants	9 500 €		5 500 €		4 000 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
9	Culture et numérique	Parkour artistik	Artefakt	6-12 ans	Araucarias Trois mares La Chatoire	2 semaines d'ateliers artistiques sur vacances d'octobre. Public mixte dont à besoins. Travailler l'écoute, la mémoire, le lien familiale. 70 enfants	9 400 €		5 400 €		4 000 €	
10	Culture et numérique	Spectacle-Médiation culturelle	Compagnie Nektar	3-4 ans	Tous	Spectacle bilingue français-créole « Les Chaussures de Sasha / Okilé. Sensibiliser les enfants au spectacle vivant. 2 ateliers autour du spectacle avec la malle soubik médiation. Toutes les PS	11 000 €	11 000€				

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
11	Culture et numérique	Ambassadeurs spectacles vivants	Théâtre Luc Donat	6-9 ans parents	Araucarias Centre-ville	2 classes CE2 : programmation jeunes publics spectacle vivant pour proposition 5 spectacles extrascolaires cible: cycles 2- 3 écoles+ parents > 200 enfants	12 516 €	12 500€			16 €	
12	Culture et numérique	Tikaz Music Orchestra et film	Collège La Chatoire	12-18 ans	A définir	Développer les compétences artistiques: jouer d'un instrument, composer, monter un projet de groupe, restituer, créer des vidéos. 40-60 enfants	8 500 €		5 000 €		3 500 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
13	Culture et numérique	Connaissons et valorisons notre patrimoine culturel	Collège pour École J.Sauveur	5 ans - 11 ans	La Chatoire	C1: travail sur des rituels bilingues et contes, connaissance de la musique et des instruments, sites patrimoine culturel et réalisation d'un carnet exposition valorisation	14 000 €	14 000€				
14	Prévention / santé / sport	Développer la pratique du breaking	Collège La Chatoire	12-18 ans	A définir	Interventions à l'année scolaire sur les 5 EPLE autour d'ateliers artistiques. 150-300 enfants-ados	6 500 €	6 500€				
15	Prévention / santé / sport	Tennis pour tous	3MTC	8 ans et +	Tous	Initiation au tennis & intégration familles. 10h * 4 groupes. 60 jeunes +40 parents	11 500 €		8 500 €		3 000 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
16	Prévention / santé / sport	Basket école initiation	Tamponnaise Basket Club	8 ans -18 ans	Tous	Initiation filles 1h/semaine. Initiation adolescents. 45 ados	11 500 €		10 000 €		1 500 €	
17	Prévention / santé / sport	Okup out santé	Collège La Chatoire	3-15 ans	La Chatoire Centre-ville	Prévention santé nutrition adaptée niveau élèves. détails dans tableau annexe	35 000 €	5 500€			29 500 €	
18	Prévention / santé / sport	Initiation au rugby	Rugby Club Tampon	6-17 ans	Araucarias La Chatoire Trois mares	Séquences d'initiation en temps scolaire CM1 CM2 et périscolaire pour développer la pratique du rugby (quartier) 12-16h. >60 jeunes,	31 300 €		8 400 €		22 900 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
19	Prévention / santé / sport	Initiation à la boxe	Boxing Club	12-25 ans	Araucarias	Initiation à la boxe, ses règles, valeurs. 4h/mois *3 mois * 2groupes. 15-20 jeunes	7 300 €		7 000 €		300 €	
20	Prévention / santé / sport	Bien être et prévention addiction	Collège La Chatoire pour écoles et EPLE ciblés	8-25 ans	A définir	Travail sur le bien-être: prévention des addictions, travail sur les compétences psychosociales: confiance en soi, lutte contre le harcèlement, gestion des émotions... détails dans tableau annexe	80 481 €	21 196€			59 285 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
21	Ambition scolaire et insertion	Pôle arts oratoires et écrits	Collège La Chatoire pour écoles et EPLE Cité éducative	2-18 ans	Araucarias, Centre-ville, La Chatoire, Trois mares	Différents projets sur le territoire ateliers arts oratoires, écriture créative, théâtre, marionnettes, ateliers philo...détails dans tableau annexe	60 158 €	58 158€			2 000 €	
22	Ambition scolaire et insertion	Regards multiples pour favoriser les apprentissages	Collège La Chatoire pour école Just Sauveur	5 ans-8 ans	La Chatoire	Travail en partenariat avec des orthophonistes, psychomotrien-ne-s pour une meilleure prise en charge des élèves à besoin	14 000 €	14 000€				

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
23	Ambition scolaire et insertion	Découverte de l'observatoire des Makes et du système solaire	Collège Terrain Fleury	15 ans- 2 classes de 3ème	Centre-ville	Donner de l'ambition scolaire en découvrant les métiers liés à l'astronomie intégré à des séances transversales sur les sciences	2 000 €	2 000€				
24	Ambition scolaire et insertion	Classe à projet	Collège Terrain Fleury	15 ans (prépa pro)	Centre-ville	Les élèves montent leur projet (parcours et livret) de sortie en lien avec des compétences scolaires par la découverte d'un milieu naturel protégé: prépa métier	1 840 €	1 840€				

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
25	Ambition scolaire et insertion	Projet Échecs	Collège La Chatoire pour école Aristide Briand	5-11 ans	Centre-ville	10 séances par classes programme classe echecs puis tournois. 12 classes 300 élèves	5 400 €	5 400€				
26	Ambition scolaire et insertion	Accompagnement éducatif	Collège La Chatoire	9-12 ans	La Chatoire	Accompagnement après l'école des enfants de cycle 3 (CM1/CM2/6ème) aux compétences fragiles: formation des étudiant-e-s et séances: 45 enfants	10 000 €	5 000€			5 000 €	
27	Ambition scolaire et insertion	Soutenir l'apprentissage	AJM Club (Association Allons Jouer Mangue)	6-18 ans	La Chatoire	Accompagnement périscolaire et activités sportives et artistiques	7 165 €		5 927 €		1 238 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
28	Ambition scolaire et insertion	Aide aux devoirs et accès culture-sport	Les Aurores	6-15 ans	Trois mares	Accompagnement périscolaire et activités sportives et artistiques	5 000€		5 000 €			
29	Ambition scolaire et insertion	Pôle Insertion	CEMEA, COOP UNION, Les aurores,	15-25 ans	A définir	Veille et appui à l'insertion. Détail dans tableau annexe	47 000€	27 000€			20 000 €	
30	Parentalité	Développer les liens parents-enfants	CCAS	0-18 ans & parents	A définir	Échanges autour de la parentalité 10-20 parents	7 804 €		5 800 €		2 004 €	
31	Parentalité	Café des parents	Gard' a li	Parents	Trois mares	Espace échanges parents. 8-12 parents. 1 atelier/mois	3 700 €		3 700 €			

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
32	Parentalité	Place des écrans dans les familles	CEMEA	Parents avec enfants en maternelle	Tous	Sensibilisation des parents sur les contenus numériques dans la famille. Sensibilisation à l'accès au numérique des petits. Rythme de l'enfant	11 200 €	3 500€			7 700 €	
33	Parentalité	Développer les actions parents/enfants autour de la création d'un jardin potager, aromatique et médicinal.	Collège La Chatoire pour école Charles Isautier	Parents & enfants de classe passerelle (2-6 ans)	Araucarias	Installer et entretenir un jardin, développer connaissances durables	3 885€	3 885€				

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
34	Parentalité	Parentalité bienveillante	Imagine1rev	Parents-enfants	Araucarias	Travailler le lien parents-enfants, accompagner parents dans choix éducatifs. 10-13 familles	13 590€	3 890€			9 700 €	
35	Parentalité	Parentalité bienveillante	Anais Merland sophrologue	Parents-enfants	La Chatoire	Ateliers à l'année - parents-enfants et sophrologie. 8 parents	3 520 €	3 520€				
36	Citoyenneté et sécurité	Climat scolaire et sports/culture	Commune	6-12 ans	Tous	5 à 6 écoles stratégie globale midi et/ou soir avec des ateliers sportifs en lien avec la prévention santé/nutrition, ateliers culturels et bien être en lien avec le projet bien être	50 000 €	15 000€	35 000 €			

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
37	Citoyenneté et sécurité	Prévention des violences	Escalandan-se	16-20 ans	Centre-ville	Sensibilisation aux VIF, formation ambassadeurs chez les jeunes, mise en oeuvre spectacle expression scénique. 120 jeunes	7 500 €	7 500€				
38	développeme nt durable	Sensibilisation au tri et au recyclage des déchets, amélioration du cadre de vie	Collège La Chatoire pour école Charles Isautier	6-10 ans	Araucarias	Projet pour améliorer le cadre de vie sur le quartier: l'environnement, tri des déchets, projets arts plastiques et danse (flash mob).Sensibilisati on déchets alimentaires. Création d'un jeu. 200 élèves	7 000€	7 000€				

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
39	développement durable	Mon Quartier Zero (Biodéchet)	Les Tisserands	12-15 ans	La Châtoire	Sensibiliser aux biodéchets, apprendre à composter, échanges avec le quartier: accompagnement, formation, communication	20 200€	7 000€			13 200 €	
40	développement durable	Potagers à l'école	Collège pour écoles Just Sauveur et Jules Ferry maternelle	530 élèves 18 mois - 11 ans et 20 parents	Centre-ville, La Chatoire	Mise en place d'un potager sur 2 écoles avec l'accompagnement d'une association observation de la biodiversité sur site, réflexion sur l'aménagement, accompagnement des enseignants...350 élèves	7 091€	7 091€				

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

PROGRAMMATION DE LA CITE EDUCATIVE DU TAMPON - PROPOSITION 2023												
N°	**Thématique**	**Nom du projet**	**Porteur**	**Public-s cible-s**	**Quartiers**	**Synthèse**	**Total**	**ANCT**	**Ville**	**EN**	**Autres**	**Report**
41	développement durable	Connaissances et préservation des milieux naturels et transformés	Collège La Châtoire pour écoles Georges Besson et Antoine Lucas	13 classes PS,MS, GS et CM1 et CM2	Centre-Ville, Trois Mares	Visites de lieux et travail de valorisation autour de ces visites: aquarium, lagon, kélonia, forêt primaire, travail pédagogique faune, flore, patrimoine, ...exposition finale. 375 élèves	19 320€	18 020€				1 300 €
	autres reports											9 500 €
	TOTAL						793 407 €	309 500€	150 000 €	90 000 €	188 843€	64 564 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

ANNEXE 2

Subventions aux porteurs de projets- Programmation 2023 Cité éducative

Nom du projet	Porteurs du projet	Synthèse	Montant
Adulte relais	Caisse des écoles	Poste adulte relais: médiation sociale	7 773 €
Ateliers artistiques	Atelier les glycines	Mercredi et vacances activités manuelles: développer la sensibilité motrice et rendre accessible l'art. 96 enfants	5 500 €
Parkour artistik	Artefakt	2 semaines d'ateliers artistiques sur vacances d'octobre. Public mixte dont à besoins. Travailler l'écoute, la mémoire, le lien familiale. 70 enfants	5 400 €
Tikaz Music Orchestra et film	Collège La Chatoire	Développer les compétences artistiques: jouer d'un instrument, composer, monter un projet de groupe, restituer, créer des vidéos. 40-60 enfants	5 000 €
Tennis pour tous	3MTC	Initiation au tennis & intégration familles. 10h * 4 groupes. 60 jeunes +40 parents	8 500 €
Basket école initiation	Tamponnaise Basket Club	Initiation filles 1h/semaine. Initiation adolescents. 45 ados	10 000 €
Initiation au rugby	Rugby Club Tampon	Séquences d'initiation en temps scolaire CM1 CM2 et périscolaire pour développer la pratique du rugby (quartier) 12-16h. >60 jeunes,	8 400 €
Initiation à la boxe	Boxing Club	Initiation à la boxe, ses règles, valeurs. 4h/mois *3 mois * 2groupes. 15-20 jeunes	7 000 €
Soutenir l'apprentissage	AJM Club (Association Allons Jouer Mangue)	Accompagnement périscolaire et activités sportives et artistiques	5 927 €
Aide aux devoirs et accès culture-sport	Les Aurores	Accompagnement périscolaire et activités sportives et artistiques	5 000 €
Développer les liens parents-enfants	CCAS	Echanges autour de la parentalité 10-20 parents	5 800 €
Café des parents	Gard' a li	Espace échanges parents. 8-12 parents. 1 atelier/mois	3 700 €
Total			**78 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

ANNEXE 3

République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
ENTRE LA COMMUNE DU TAMPON ET LE PORTEUR DE PROJET
….....(*Nom du porteur de projet)*
DANS LE CADRE DE LA CITE EDUCATIVE

ENTRE

La **Commune du Tampon**, représentée par son Maire, Monsieur André Thien-Ah-Koon, désignée sous le terme « La Commune », d'une part,

ET

le porteur de projet dénommée «..... **»,** dont le siège social est situé ….....….(*adresse*), représenté par …..... *(Nom Prénom),* dûment mandaté et désigné sous le terme « porteur de projet », d'autre part,

N° SIRET : …..... N°RNA : …..

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 portant sur l'application de l'article 10-1et 25-l de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiaires de subventions publiques.

Considérant la lettre de notification du 17 février 2022 de la ministre chargée de la Ville relative à la dotation foncière annuelle allouée à la Cité éducative du Tampon.

Considérant la délibération n°02-20220430 du 30 Avril 2022 relative à l'engagement de la Commune dans le dispositif de la Cité éducative et la dotation de la collectivité destinée à la mise en œuvre d'actions à destination du public cible.

Considérant la fiche projet validée par le comité de pilotage en date du 20 Avril 2023.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

I - ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

ARTICLE 1er - Objet de la convention

Par la présente convention, le porteur de projet s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mener l'action « ..... » (intitulé de l'action) dans le cadre de la programmation 2023 de la Cité éducative. Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques de la Cité éducative.

La Commune contribue financièrement à hauteur de..... (*montant en lettres*) à la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 2 – Obligations sur l'emploi des subventions perçues

Le porteur de projet s'interdit toute redistribution des fonds publics à quelque organisme que ce soit. Le porteur de projet sera vigilant dans la bonne utilisation des fonds publics.

ARTICLE 3 – Obligations comptables et sociales

Le porteur de projet s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de l'action le compte rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059 à télécharger sur le site : www.association-gouv.fr) ainsi que les factures correspondantes aux dépenses de projet, les comptes annuels de l'association ou de la structure du même exercice et le rapport d'activité.

ARTICLE 4 -Contrat d'engagement républicain

Conformément aux dispositions réglementaires définies par le décret du 31 décembre 2021, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les modalités relatives à l'accès non discriminatoire aux activités proposées dans le cadre de cette présente convention. Les modalités figurent dans l'annexe ci-jointe. La signature de la présente convention emporte signature de l'annexe «contrat d'engagement républicain».

ARTICLE 5 – Communication

Le porteur de projet s'engage à :

- **faire figurer** le nom de la **"Commune du Tampon " ou "Le Tampon"** et le logo de la Cité éducative sur l'ensemble du dispositif promotionnel de cette action,
- faire valider par le comité restreint de la Cité éducative ses supports de communication.

ARTICLE 6 – Évaluation et contrôle par la collectivité

Le porteur de projet devra justifier, à la demande de la collectivité ou de toute autre personne mandatée par elle, et à tout moment, de l'exécution de l'action et de l'utilisation de la subvention reçue, notamment par un libre accès à toutes pièces.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

ARTICLE 7 - Nouvelle déclaration ; difficulté dans la mise en œuvre de la présente convention :

Le porteur de projet informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le porteur de projet en informe la commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

II- ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

ARTICLE 8 - Soutien financier

En exécution de la délibération n°XX-XXXX2023 du Conseil Municipal du …….., la Commune attribuera une subvention exceptionnelle d'un montant de …..... € (….....euros) qui sera versée selon les modalités suivantes :
Le préalable au versement de cette subvention est d'avoir les statuts du porteur de projet et le procès-verbal de la dernière assemblée générale à jour.
Pour les porteurs de projet bénéficiant d'une reconduction de leur action, elles devront avoir rendu dans les délais de rigueur, soit 2 mois après la fin de l'action mentionnée dans la convention d'attribution de la subvention, les bilans financiers (accompagnés des factures) et d'activité complets de l'année antérieure.

Cette somme sera versée par mandat administratif suivant les modalités suivantes :

La première tranche correspondant à 60 % dès l'approbation et l'accomplissement des formalités administratives requises, soit (montant) euros.

Les pièces administratives obligatoires à fournir sont les suivantes :

- attestation de démarrage de l'action

- retro-planning détaillé de l'action subventionnée

- RIB.

La seconde tranche correspondant au solde soit 40 % au vu du bilan financier définitif de l'action et des pièces justificatives, soit (montant) euros ;

Les pièces administratives obligatoires à fournir sont les suivantes :

- Bilan financier (adéquation entre le projet initial et le bilan financier, y adjoindre les factures dans leurs complétudes)

  – Bilan d'activité incluant l'émargement des bénéficiaires de l'action et tous documents précisant l'intervention, le nombre de bénéficiaires et le quartier prioritaire (adresse complète) dont sont issus ces derniers notamment.

En cas de réalisation partielle de l'action, la subvention sera proratisée eu égard au réalisé.

ARTICLE 09– Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'action soit du …..... au ….....

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

III- DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 10 – Avenant

La modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant sans que les éléments modifiés remettent en cause les objectifs définis initialement.

ARTICLE 11 – Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle sans concertation préalable avec la Commune et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le porteur de projet sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier ou des comptes du porteur de projet, entraîne la suppression de la subvention. Le porteur de projet en sera informée de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 13 – Recours

Toute contestation éventuelle de la présente convention, après épuisement des voies amiables, se fera devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait en 2 exemplaires au Tampon le :

Le (La) Président(e),	**Le Maire,**
Nom Prénom	**André THIEN-AH-KOON**

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

ANNEXE A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
ENTRE LA COMMUNE DU TAMPON ET L'ASSOCIATION *(Nom de l'association)*
DANS LE CADRE DE L'ACTION *(Nom de l'action)*
SIGNEE LE.....

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

En application du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

L'association ……
Dont le siège social est situé : …….....
Dûment représentée par son/sa président(e), Monsieur/Madame ……...
N° RNA : ……..... N° DE SIRET : ……

S'engage dans le cadre d'attribution d'une ou plusieurs subventions à respecter l'ensemble des engagements suivants :

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE - Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE - L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION - L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION - L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-09_20230527-DE

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE- L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE - L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE - L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.